

RAPPORT 2013 DE LA COMMISSION DE PLACEMENT DE COPRÉ

RÉTROSPECTIVE 2013

Les événements politiques ont exercé, également en 2013, une influence significative sur les marchés financiers. Baignée par les injections de liquidités des banques centrales, 2013 aura été une année faste pour un grand nombre d'actifs financiers.

Son déroulement a toutefois été chahuté. En fin de premier trimestre, la tension est montée sur les marchés lorsqu'il a fallu sauver Chypre, et en particulier son système bancaire, au moyen d'un plan d'aide financière. À la mi-mai, c'est le chef de la Réserve fédérale américaine, Ben Bernanke, qui a provoqué un revirement de tendance en déclarant que la Fed allait réduire ses achats d'emprunts d'État (tapering) si de nouveaux chiffres économiques positifs étaient publiés. Cette annonce a provoqué la hausse des taux d'intérêt, entraînant des pertes sur cours pour les obligations et une forte correction sur les marchés des actions. Le climat favorable sur les marchés financiers s'est toutefois maintenu au deuxième trimestre, entretenu par des données économiques positives en provenance des États-Unis, l'abaissement des taux d'intérêt par la banque centrale européenne et la persistance de résultats d'entreprises satisfaisants.

Enfin, durant le dernier trimestre, les principaux dossiers de l'année ont une nouvelle fois été à l'ordre du jour. D'une part, le changement de cap monétaire aux États-Unis et l'envolée de la croissance des pays développés, où les séquelles de la crise financière de 2008/09 commencent à s'estomper. D'autre part, l'affaiblissement de la conjoncture dans certains poids lourds des pays émergents. Les marchés des actions des pays industrialisés ont très bien évolué, contrairement aux pays émergents, restés à la traîne. La faiblesse de croissance s'est poursuivie dans les pays émergents. Le tapering a déclenché des sorties de capitaux dans les pays émergents. Vu le niveau historiquement bas des taux depuis la crise financière de 2008/09, de nombreux investisseurs étaient prêts à prendre davantage de risques pour accroître leurs rendements. Si cette démarche a porté ses fruits l'an dernier pour les obligations d'entreprises et le haut rendement, cela n'a pas été le cas des emprunts des pays émergents.

Il semble que le débat autour du tapering ait fini par provoquer le revirement tant attendu des taux.

L'annonce du président de la BCE, Mario Draghi, indiquant que la banque centrale rachèterait, s'il le fallait, autant d'obligations de pays en crise que nécessaire (via le programme OMT) a produit un effet durable. L'Espagne, l'Italie et la zone euro dans son ensemble ont profité de l'occasion pour procéder à des réformes.

En tout état de cause, l'important pour les marchés financiers est que la politique monétaire reste très accommodante dans le monde entier.

Les perspectives économiques mondiales pour 2014 sont très prometteuses: les États-Unis devraient être le principal moteur de l'économie, suivis de la zone euro, dont la périphérie s'est, espérons-le, extirpée définitivement de sa profonde récession. Les perspectives d'inflation demeurent favorables, à l'international comme en Suisse. Dans la zone euro, la menace de déflation agite le spectre de la longue stagnation nipponne et fait redoubler de prudence la BCE.

La performance de la fortune de Copré au 31 décembre 2013 est de 6.32%, soit dans la moyenne, l'étude Swisscanto indiquant une performance de 6.1%.



INFORMATION SUR LA POURSUITE DU PROGRAMME « CRISP »

Ce programme, entamé en 2010, s'est poursuivi durant l'année 2013. Il vise une réduction des Coûts et des Risques et une amélioration de l'Image, des Systèmes et des Prestations.

En application de la poursuite de l'abaissement des coûts, les mandats d'Aforge Capital Management SA et de Swiss & Global Asset Management AG ont été résiliés à fin février, les frais de gestion engagés n'étant plus justifiables en fonction du décalage persistant avec le benchmark.

La mise en place d'une gestion indicielle pour la majeure partie de la fortune mobilière dès mars 2013 (auprès de Credit Suisse et de l'UBS) a donné entière satisfaction, les frais de gestion de la fortune mobilière ont été divisés par deux en comparaison avec l'exercice 2010 et ils vont encore baisser en 2014. La somme des frais de gestion calculés sur la base du TER (Ratio permettant de connaître le coût de gestion d'un fond de placement) se sont montés seulement à CHF 15'400.- pour 2013, soit un montant dérisoire, qui plus est, le taux de transparence en matière de frais étant égal à 100%.

La Commission de placement avait indiqué vouloir baisser drastiquement les frais, au bénéfice des affiliés et assurés, elle l'a donc fait.

L'image a été à nouveau mise en avant avec la récompense reçue de la SonntagsZeitung, pour la meilleure performance pour les années 2005 à 2012, ce pour la deuxième année consécutive.

S'agissant des prestations, la mise en application du programme CRISP s'est traduite par une attribution de 3%, pour la deuxième année successive, sur les comptes d'épargne des affiliés au 31.12.2013, et, parallèlement, un nouvel abaissement du taux technique à 2.5% dès cette date.

Un appel d'offre a été lancé courant 2013 pour un administrateur de la fortune immobilière, c'est finalement la société CBRE (Geneva) SA qui a été choisie, de par ses compétences en la matière, un coût attractif, une activité sur toute la Suisse et une présence dans le monde entier. L'engagement particulier du spécialiste immobilier de la Commission, M. Martin Dunning est à relever sur ce dossier, qu'il en soit vivement remercié. Le taux d'évaluation des immeubles est resté fixé à 6.25%, dans l'attente d'une détermination d'un taux individualisé par immeuble. Cette valorisation à 6.25% est donc prudente et est une volonté assumée du Conseil de fondation.

Sur recommandation de la Commission, le Conseil de fondation a accepté l'adaptation de la stratégie de placement dès le 1^{er} janvier 2014. Un des buts est de profiter de la prime d'illiquidité, voulant bénéficier de l'horizon à long terme que permet une caisse de pension et donc réduire la part des obligations au profit de deux nouvelles classes d'actifs que sont le Private Equity et les infrastructures. Un second objectif est de réduire la part en actions étrangères au profit des actions suisses, Copré croyant fortement dans l'économie réelle indigène, et enfin, augmenter la part en immobilier suisse de 5% et ouvrir également une nouvelle poche en immobilier étranger indirect.

Ces nouvelles classes d'actifs, très prometteuses, ont demandé, et demandent toujours, un engagement intensif des membres de la Commission de placement, ces derniers gardant constamment à l'esprit le devoir fiduciaire d'une institutions de prévoyance.

Le travail se poursuit donc, avec toujours le même enthousiasme.